



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

charges

Question écrite n° 70728

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la réglementation du travail. Il est souvent avancé que les seuils sociaux ont une incidence négative sur l'emploi, certaines entreprises refusant d'embaucher pour ne pas franchir les seuils de dix salariés, entraînant la création de délégués du personnel, et de cinquante salariés, nécessitant la création d'un comité d'entreprise. Bien que les répercussions exactes de ce type de frein en termes d'emploi soient difficilement quantifiables, une expérience de relèvement de ces seuils pourrait être tentée sur une région particulière et sur un temps donné, afin d'en mesurer les effets. Ce type d'expérimentation en situation réelle permettrait en particulier de disposer d'éléments concrets afin d'estimer l'impact réel de tels seuils en termes d'embauches, aujourd'hui source des affirmations les plus contradictoires. Si l'expérience se révélait concluante, lesdits seuils pourraient être modifiés. Il souhaiterait connaître son sentiment à l'égard de cette proposition d'expérience.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70728

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7194